

Véhicule abandonné + 6 mois sur parking copropriété

Par **clairel**, le **03/09/2015** à **13:52**

Bonjour,

je demeure dans une copropriété type association syndicale de copropriétaires, donc pas de syndic puisque auto gérée .

la Présidente de l'association syndicale de copropriété, squatte depuis plus de 6 mois, une place du parking privé de la copropriété, avec l'un de ses véhicules sans que ce véhicule n'ait bougé d'un pouce depuis ce délai (alors qu'elle dispose de 2 garages non occupés par des véhicules) ; que puis-je faire en tant que copropriétaire ?

merci de vos réponses

Par **squier**, le **03/09/2015** à **19:51**

Bonjour,

Vous dites "privé" mais tous les occupants de la copro peuvent se garer ? Chez moi, le parking a été privatisé. Les gens intéressés paient un loyer

Que dit le règlement de copro ?

Il n'y a pas grand chose à faire

Ce n'est même pas de l'abus de droit

En plus, si elle habite sur place et qu'elle voit qu'une place se libère, elle peut changer de place.

Il n'y a pas grande différence

Par **youris**, le **04/09/2015** à **10:01**

bonjour,

selon votre message, le véhicule n'est pas abandonné puisqu'il appartient à un copropriétaire et qu'il est garé sur un parking non privatif prévu pour ça.

vous ne pouvez pas obliger un copropriétaire à utiliser ses garages.

je ne vois pas juridiquement ce que vous pouvez faire.

salutations